


- ### Prescriptions graphiques
- Arbre remarquable à protéger (art. L.151-19)
 - Bâtiments remarquables (art. L.151-19)
 - ▲ Cônes de visibilité (art. L.151-19)
 - ▲ Cônes de visibilité - inconstructible (art. L.151-19)
 - Petits patrimoines protégés (art. L.151-19)
 - ★ Changements de destination vers l'habitation (art. L.151-11)
 - ★ Identifications de changement de destination pour les hébergements hôteliers et touristiques et les établissements de restauration
 - Lignes commerciales (art. L.151-16)
 - Haies et talus protégés (art. L.151-23)
 - Mur d'intérêt patrimonial protégé (art. L.151-19)
 - Alignement ligne de référence
 - Alignements d'arbres à protéger (art. L.151-23)
 - Cheminement doux à créer ou à conserver (art. L.151-38)
 - Linéaire préservation de l'habitat
 - Marges de recul aux voies classées à grande circulation
 - Limites de zones humides
 - Espaces proches du rivage (art. L.121-13)
 - Lignes de référence dugabarit
 - Espaces Boisés Classes à protéger (art. L.113-1)
 - Espace Boisé Classe à créer (art. L.113-1)
 - Patrimoine paysager (art. L.151-19)
 - Bandes paysagères (art. L.151-19)
 - Emplacement réservé (art. R.151-41)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-7)
 - Périmètres de centralité commerciale (art. L.151-19)
 - Zones Non Aedificandi (art. R.151-31)
 - Périmètre de gel (art. L.151-41)
 - Servitude de mixité sociale (art. L.151-41)
 - Zone de présomption de prescription archéologique
 - Zones humides protégées (art. L.121-123)
 - Submersion marine - Zone de dissipation de l'énergie à l'entrée du système de protection
 - Submersion marine : aléa fort
 - Submersion marine : aléa moyen
 - Submersion marine : aléa futur

- ### Zonage
- Zones Urbaines
 - Zones Agricoles
 - Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité
 - Zones Urbaines et A Urbaniser
 - Zones d'Activités
 - Zone A Urbaniser à long terme

- ### Éléments de description des différentes zones
- UA : Zone urbaine centrale
 - UAp : Zone urbaine centrale à valeur patrimoniale
 - UB : Zone urbaine de faubourg
 - UBd1, UBd2, UBd3 : Zones urbaines de Dinan liées à la présence de collèges
 - UCa, UCb : Zone urbaine pavillonnaire
 - UCc : Zone urbaine de Saint-Cast le Galdou en bord de mer
 - UCd : Zone urbaine pavillonnaire de Sables-d'Or les pins
 - Uy1, Uy2, Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activités
 - Uyc : Zone urbaine à vocation commerciale
 - Ue : Zone urbaine à vocation d'équipement
 - Ur : Zone urbaine à vocation touristique
 - Uz : Zone urbaine concernée par une procédure de ZAC
 - Upzo : Zone urbaine concernée par la présence d'une OAP valant règlement
 - N : Zone naturelle générale
 - NF : Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles
 - Npc : Zone naturelle liée à la protection des captages d'eau potable
 - Nc : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 - Ne : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 - Ng : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 - Ngr : Zone naturelle liée à une aire d'accueil des gens du voyage
 - Nt : Zone naturelle liée à une activité touristique
 - Nto : Zone naturelle liée à des espaces de loisirs
 - Nj : Zone naturelle liée à des espaces de nature en ville à préserver
 - Nes : Zone naturelle liée à l'implémentation de dispositifs visant à produire de l'énergie solaire
 - A : Zone agricole générale
 - Aa : Zone agricole inconstructible
 - Av : Zone agricole liée aux activités isolées
 - Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
 - 1AUH1, 1AUH2, 1AUhp : Zone à urbaniser à vocation habitat d'habitat
 - 1AUy1, 1AUy2, 1AUy3, 1AUy4 : Zone à urbaniser à vocation d'activités
 - 1AUyc : Zone à urbaniser à vocation commerciale
 - 1AUe : Zone à urbaniser à vocation d'équipement
 - 1AUr : Zone à urbaniser à vocation touristique
 - 2AUH : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
 - 2AUy : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités
 - 2AUe : Zone à urbaniser à long terme à vocation d'équipement
 - 2AUr : Zone à urbaniser à long terme à vocation touristique
 - Zonages spécifiques liés aux communes littorales
 - Ni : Zone naturelle
 - Nm : Zone naturelle liée au zonage en mer
 - Nr : Zone naturelle liée aux espaces remarquables
 - Npl : Zone naturelle liée à une vocation portuaire
 - Nca : Zone naturelle liée à la présence de cales d'accès à l'eau
 - Nel : Zone naturelle liée à la présence d'équipements
 - Ntl : Zone naturelle liée à une activité touristique
 - Ncl : Zone naturelle liée à l'exploitation de carrières
 - Ngl : Zone naturelle liée à la présence d'un golf
 - Ntite : Zone naturelle liée à la création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement
 - Al : Zone agricole
 - Ao : Zone agricole liée aux activités conditionnelles
 - Am : Zone agricole liée aux activités isolées
 - Ace : Zone agricole liée à une activité de centre-équestre
 - Indices de zonage spécifiques :
 - (i) : Zone concernée par un PPRi
 - (pc) : Zone concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable

Liste des emplacements réservés

N°	Vocation	Commune	Destructuraire	Superficie (m²)
73	Reserve foncière	La Vicomtes-sur-Rance	Commune	2141
219	Voie	Ploëer-sur-Rance	Commune	214
227	Liaison douce	Ploëer-sur-Rance	Commune	1065
228	Liaison douce	Ploëer-sur-Rance	Commune	2073
326	Liaison douce	Taden	Commune	182
328	Liaison douce	Taden	Commune	202
329	Voie	Taden	Commune	582
331	Voie	Taden	Commune	127
332	Voie	Taden	Commune	383
333	Voie	Taden	Commune	484
335	Stationnement	Taden	Commune	520
336	Voie	Taden	Commune	282
337	Liaison douce	Taden	Commune	2155
340	Voie	Taden	Commune	223
341	Voie	Taden	Commune	331
342	Stationnement	Taden	Commune	408
343	Liaison douce	Taden	Commune	3297
345	Voie	Taden	Commune	24
347	Équipement	Taden	Commune	1117



DINAN

AGGLOMÉRATION

PLAN

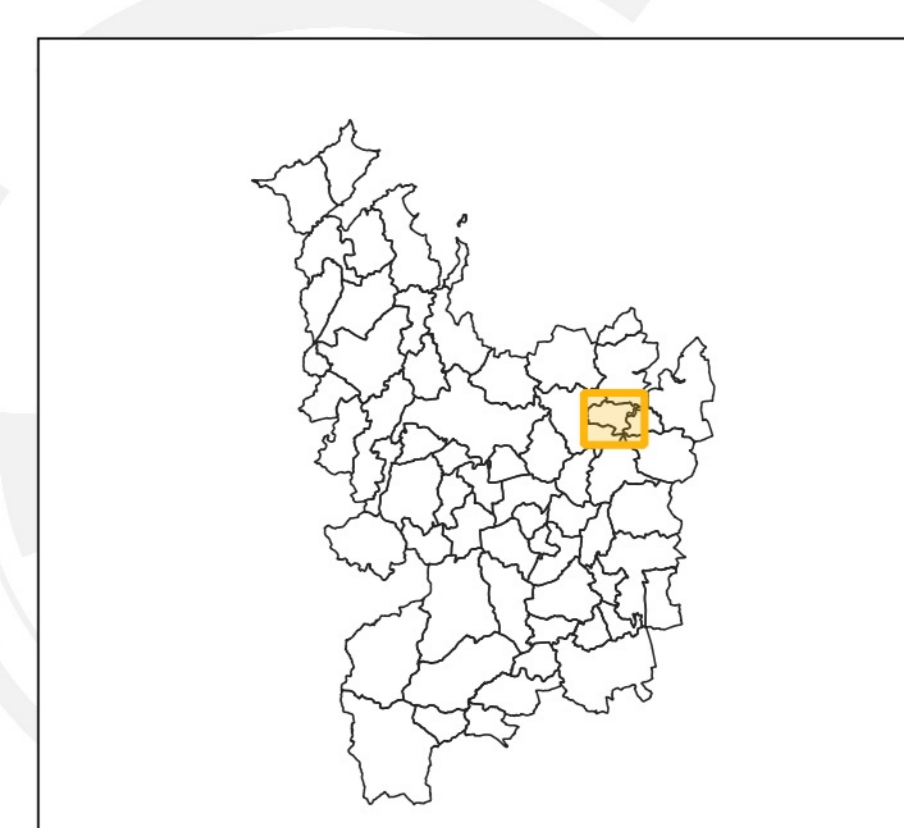
LOCAL

URBANISME

INTERCOMMUNAL

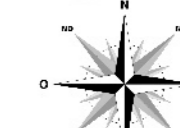
Règlement graphique

Saint-Samson-sur-Rance



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Date	Approbation
26/03/2019	27/03/2020



Échelle 1:5000ème